

30.—Du Bureau des Commissaires pour permettre à M. D. Lemieux de construire une écurie dans le quartier Ste-Marie.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. SEGUIN, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

INTERPELLATION.

31.—Une question est posée au Bureau des Commissaires avec prière d'y répondre pour la prochaine assemblée du Conseil, par M. l'éch. Monahan au sujet des rails posés sur la jetée dans le quartier St-Gabriel par le G. T. R. Co.

MOTIONS.

32.—Sur proposition de M. l'éch. BLUMENTHAL, appuyée par M. l'éch. LETOURNEAU, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit respectueusement prié de bien vouloir examiner s'il ne serait pas raisonnable d'accorder une salaire un peu plus élevé que \$300 par année au gardien de l'Hôtel de Ville.

33.—Sur proposition de M. l'éch. BLUMENTHAL, appuyée par M. l'éch. MARTIN, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de déposer devant le Conseil toute la correspondance et tous les documents, concernant la construction, les réparations et l'élargissement du tunnel de la rue Ontario dans le quartier Hochelaga.

34.—M. l'éch. BLUMENTHAL, appuyé par M. l'éch. MACDONALD,

Propose: Que les Estimateurs de la Cité soit prié d'étudier s'il ne serait pas opportun d'évaluer les immeubles de la Cité de Montréal aux prix demandés par les propriétaires, ou aux prix que ces immeubles sont vendus et de faire rapport au Conseil.

M. l'éch. L. A. Lapointe soulève un point d'ordre, prétendant que ladite motion ne peut être prise en considération par le Conseil, vu l'Art. 375 de la Charte de la Cité, sous-section 3.

Son Honneur le Maire décide que ledit point d'ordre est bien fondé et déclare en conséquence ladite motion hors d'ordre.

AVIS DE MOTION.

35.—Par M. l'éch. CLEMENT, pour amender le Règlement No. 445 concernant les édifices dans le quartier Notre-Dame de Grâces.

ORDRE DU JOUR.

36.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à la Compagnie du Grand Tronc, de construire une voie à travers la rue Lusignan,

Sur proposition de M. l'éch. STROUD, appuyée par M. l'éch. LETOURNEAU, il est

Résolu: Attendu que la Compagnie du Grand Tronc a déjà cinq voies qui traversent la rue Lusignan, que ledit rapport maintenant devant le Conseil soit renvoyée de nouveau au Bureau des Commissaires pour plus ample étude.

37.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à la Cie T. F. Moore, d'ouvrir une cour à bois sur la rue St-Jacques,

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

38.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, au sujet de l'établissement d'une bibliothèque civique,

M. l'éch. Boyd, appuyé par M. l'éch. L. A. LAPOINTE, Propose: Attendu que ce Conseil est d'opinion qu'il y a d'autres emplacements dans la Cité de Montréal plus convenables pour y ériger une bibliothèque civique, que ceux mentionnés dans le rapport maintenant devant le Conseil,

Qu'il soit Résolu: Que ledit rapport soit retourné à la Commission Spéciale "re" Bibliothèque Civique et au Bureau des Commissaires pour plus ample étude.

30.—From Board of Commissioners, to allow Mr. D. Lemieux to erect a stable in St. Mary's Ward.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE seconded by Ald. SEGUIN, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

QUESTION PUT BY MEMBERS.

31.—A certain question was put to the Board of Commissioners with a request that they reply thereto for the next meeting of the Council by

Ald. Monahan, anent track laid on the dyke in St. Gabriel Ward by the G. T. R. Co.

MOTIONS.

32.—On motion of Ald. BLUMENTHAL, seconded by Ald. LETOURNEAU, it was

Resolved: That the Board of Commissioners, be respectfully requested to ascertain if it would not be reasonable to give to the City Hall caretaker a higher salary than \$300 a year.

33.—On motion of Ald. BLUMENTHAL, seconded by Ald. MARTIN, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to lay before the Council all the correspondence and all the documents concerning the construction, repairing and widening of Ontario St. subway in Hochelaga Ward.

34.—Moved by Ald. BLUMENTHAL, seconded by Ald. MACDONALD,

That the City Assessors be requested to consider whether it would not be advisable to value the immovables in the City of Montreal at the prices asked for by the proprietors or at the prices they are sold and report to Council.

Ald. L. A. Lapointe raised a point of order contending that said motion could not be considered by the Council in view of Art. 375 of the City Charter, sub-section 3.

His Worship the Mayor ruled that said point of order was well taken and accordingly declared said motion out of order.

NOTICE OF MOTION.

35.—By Ald. Clément, to amend By-law No. 445, concerning buildings in Notre-Dame de Grâces Ward.

ORDER OF THE DAY.

36.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners, to allow the Grand Trunk Ry Co. to lay tracks across Lusignan St.,

On motion of Ald. STROUD, seconded by Ald. LETOURNEAU, it was

Resolved: Inasmuch as the Grand Trunk Railway Company have already five tracks across Lusignan street, that the report now before the Council be referred back to the Board of Commissioners for further consideration.

37.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to allow the T. F. Moore Co., to open a wood-yard in St. James Ward,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That said report be adopted.

38.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners, anent establishment of a civic library,

Ald. BOYD moved, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, Whereas this Council is of opinion that there are other sites in the City of Montreal more suitable for the erection of a civic library than those mentioned in the report now before the Council,

Be it Resolved: That said report be referred back to the Special Committee "re" Civic Library and to the Board of Commissioners for further consideration.